
ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Séance du mercredi 13 avril 2016, à 20h15
en la salle bourgeoisiale de l'Hôtel de Ville de Romont

Présidence

M. Roger Brodard, syndic

Présents-es

Pour la Commune de Romont

M. Christian Deillon, vice-syndic, directeur du dicastère des finances
M. Antonio Godinho, conseiller communal, directeur du dicastère
domaines/bâtiments/forêts

Pour la Bourgeoisie

25 citoyens et citoyennes actifs-ves bourgeois-es de la Commune de Romont
sur 271 convoqués-es.

Excusés-es

pour la Bourgeoisie

Mmes/MM.

Michel Buchmann - François Chatton - Liliane Cornu - Monique Currat - Diana De Brito -
Sylvie De Brito - Michael De Pina Silva - Marie-Rose Dikomo-Ohambe - Eduardo Donoso
Caucoto - Hilda Donoso Caucoto - Najet Khouadja - Raouf Khouadja - Sandra Krieger -
Josiane Lagrange - Madeleine Morel - Didier Pittet - Liliyam Pittet - Odile Pittet - Nevzat
Ramqaj - Nicolas Schmoutz - Dragana Stanisavljevic - Anie Tchalovski - Elisabeth
Tchalovski - Laoura Tchalovski.

Rédacteur

M. Pierre Décrind, secrétaire communal adjoint

Dactylo

Mme Hélène Pittet, secrétaire.

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance

S.2016.04.13 ASSBOU En sa qualité de Président de l'Assemblée bourgeoisiale, M. Roger Brodard, Syndic, salue les Bourgeoises et Bourgeois de la Ville de Romont et déclare cette assemblée ouverte. Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille Officielle, convocation personnelle datée du 01.04.2016 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

Il signale que les convocations ont été déposées à La Poste en courrier A le 1er avril (ce n'est pas une plaisanterie !). Or, en raison d'un problème rencontré par La Poste, la majorité des convocation n'a été distribuée dans les boîtes aux lettres des destinataires que le mercredi 6 avril 2016, rendant ainsi le délai légal trop court. Cette situation a été présentée à M. le Préfet qui a estimé que la séance de ce soir pouvait tout de même se tenir.

M. le Président remercie les participants de leur compréhension.

Il nomme deux scrutateurs, à savoir M. Claude Ayer et M. Nicolas Grand, qui indiquent la présence de 25 personnes sur 271 convoquées.

L'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir est le suivant :

1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 09.12.2015.
3. Comptes 2015
4. Election des membres de la Commission bourgeoisiale pour la période 2016-2021.
5. Point de la situation concernant
 - 5.1 La vente des domaines bourgeoisiaux.
 - 5.2 La réfection de l'Ancien Couvent des Capucins - 2e étape.
6. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation et l'ordre du jour, M. le Syndic les soumet au vote de l'Assemblée, qui les accepte à l'unanimité.

Examen des objets

1. Accueil

S.2016.04.13 ASSBOU M. le Président s'exprime en ces termes :

"Mesdames, Messieurs,

Dix ans, cela représente un bail intéressant. C'est celui que j'ai passé à présider les Assemblées bourgeoises de Romont. Grâce à votre Comité, à mes deux collègues du Conseil communal, plus particulièrement M. Deillon, présent à mes côtés depuis le début, et à l'Administration communale, ce furent des années de pur bonheur.

Durant tout ce temps, la Commission bourgeoise n'a pas chômé. Elle a notamment mené à bien la rénovation de l'Eglise des Capucins et la vente des deux domaines des Rochettes-Dessus et des Rochettes-Dessous.

Aujourd'hui, le bâtiment de l'Ancien Couvent des Capucins, devenu un endroit incontournable pour les Romontoises et les Romontois, est en quelque sorte la maison du bonheur tant pour les enfants de la crèche-garderie "Casse-Noisettes" que pour son personnel ainsi que pour celles et ceux avides de culture grâce aux spectacles ou expositions mis sur pied par Mme Ansermet et son Comité.

Aujourd'hui, grâce à vous, la Commune dispose d'un bel outil pour la petite enfance et pour l'organisation de différentes manifestations culturelles, ceci au coeur de la cité médiévale !

Oui, Mesdames et Messieurs, votre Commission bourgeoise sous la Présidence de M. Jean-Denis Cornu, a très bien travaillé et, au risque de me répéter, ce fut un réel plaisir de collaborer avec elle."

M. le Président passe ensuite au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 09.12.2015

S.2016.04.13 ASSBOU M. Décrind, Secrétaire communal adjoint, donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2015. Puis M. le Président s'enquiert de savoir si ce document suscite des remarques.

M. Nicolas Grand se demande s'il est réellement judicieux de maintenir la lecture de ce procès-verbal lors de l'Assemblée, alors que la plupart des participants l'ont déjà lu. Il souhaite qu'une réflexion ait lieu à ce sujet.

Il est pris note de la remarque de M. Grand.

Mis au vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes 2015

S.2016.04.13 ASSBOU M. Christian Deillon, Directeur du dicastère des finances, apporte les commentaires suivants concernant les comptes 2015 de la Bourgeoisie :

INVESTISSEMENTS

Le chapitre 94 "Immeubles et Domaines" comprend un seul poste, soit une dépense de CHF 4'044.25 prélevée sur le crédit de CHF 81'000.00 voté en mai 2013 pour des travaux visant à satisfaire les exigences du Service de l'Enfance et de la Jeunesse par rapport aux aménagements de la crèche.

Le crédit voté il y a deux ans s'élevait à CHF 81'000.00.

Finalement, les dépenses se seront élevées à CHF 83'544.90. Cet investissement est aujourd'hui totalement terminé et le poste 143.8 est clos. Le montant correspondant est transféré en augmentation de la valeur de l'immeuble no 46 de la Grand-Rue (cf p. 8 des comptes).

FONCTIONNEMENT

Le résultat des comptes de fonctionnement est très proche du résultat budgétisé, même si quelques différences sont constatées à l'examen du détail des comptes.

Chapitre 020 - Administration générale

On constate une augmentation des dépenses d'un peu plus de CHF 1'000.00 par rapport au budget.

Cette différence ressort principalement du poste 020.300.0 "Frais de la Commission bourgeoise". Les nombreuses séances qui ont dû être mises sur pied en lien avec la vente des domaines ont eu pour incidence d'augmenter les coûts de fonctionnement de la Commission bourgeoise.

Le poste 020.318.0 "Assurances" est, quant à lui, moins élevé que prévu. La charge se monte à CHF 3'248.30 au lieu de CHF 3'700.00. Cela est dû à une participation aux excédents.

Chapitre 03 - Culture

Ce chapitre comprend :

- une dépense d'un montant de CHF 5'000.00 alloué à la saison culturelle des Capucins - poste 320.365.0;
- une recette d'un montant de CHF 136.50 concernant la vente des brochures.

Chapitre 09 - Finances et Impôts

Les recettes et les dépenses globales correspondent à quelques francs près au budget voté.

Le poste 900.319.0 "Impôts et taxes" s'élève à CHF 8'904.00. Il s'agit de la contribution immobilière représentant un montant de CHF 8'304.00 et de la taxe sur les ordures ménagères de CHF 600.00.

Au poste "Immeubles et Domaines", sous le chiffre 94, on constate :

- Des recettes correspondant parfaitement au budget.
- Une utilisation quelque peu différente des charges votées :

Les frais de chauffage de l'Ancien Couvent ont été moins élevées de près de CHF 10'000.00 par rapport au budget et cumulés avec la facture d'électricité, le poste 940.312.0 s'élève à CHF 21'267.65 au lieu de CHF 31'000.00. L'économie réalisée sur

ce poste a été utilisée pour l'entretien de l'Ancien Couvent, au poste 940.314.0. Si le changement de la porte d'entrée et l'entretien général avaient bien été budgétisés, d'autres montants, qui n'étaient pas initialement prévus, ont pu être dépensés sans que cela n'affecte le résultat final budgétisé.

Il s'agit de :

- Fourniture d'une paroi et d'une porte vitrée pour la crèche : CHF 3'067.20.
- Différents travaux de peinture : CHF 1'567.80.
- Installation du wifi dans l'Eglise : CHF 1'191.10.
- Honoraires pour l'avant-projet de réfection, 2e étape : CHF 7'200.00.

Dans les autres postes, on constate que la volonté de la Bourgeoisie tendant à dépenser le strict minimum pour l'entretien de ses domaines a été pleinement respectée.

Chapitre 095 - Gérance de la Fortune et des Dettes

L'intérêt de la dette se monte à CHF 9'843.25. Ce montant est une nouvelle fois extrêmement bas, en regard du patrimoine de la Bourgeoisie. Les frais bancaires s'élèvent à CHF 149.75.

Il n'existe aucune obligation d'effectuer des amortissements sur les biens de la Bourgeoisie, et ce contrairement aux procédures imposées à la Commune. Néanmoins, un montant de CHF 24'500.00 a été amorti puisque les finances le permettent.

En page 4, il ressort de la récapitulation un bénéfice de fonctionnement de CHF 10'245.10, soit un montant tout proche des CHF 11'985.00 prévus dans les budgets.

En page 6, les actifs du bilan se montent à CHF 2'065'643.53.

En page 7 "Passifs", il ressort un montant de CHF 1'666.70 et des emprunts à terme pour un total de CHF 900'000.00.

La fortune est augmentée du résultat de l'exercice 2015 et s'élève, au 31 janvier, à CHF 1'175'888.63.

Les pages 8 et 9 présentent le détail des travaux entrepris sur les immeubles de la Bourgeoisie ces vingt dernières années. A noter que les valeurs figurant au bilan sont plutôt basses. La Bourgeoisie a, par conséquent, quelques réserves.

Ces comptes ne suscitent aucune remarque, ils sont soumis au vote de l'Assemblée, qui les approuve à l'unanimité.

4. Election des membres de la Commission bourgeoisiale pour la période 2016-2021

S.2016.04.13 ASSBOU La Bourgeoisie étant soumise aux mêmes dispositions que la Commune, il y a lieu d'élire les membres de la Commission bourgeoisiale pour la nouvelle législature.

Les cinq membres en place, à savoir

- Mme Anne Chatton
- M. Jean-Denis Cornu
- M. Dominique Ayer
- M. Yves Jaquet
- M. Charles Schmoutz

acceptent de poursuivre leur mandat.

Aucune autre proposition de candidature n'étant émise, M. le Président propose d'élire les cinq membres de la Commission bourgeoisiale par applaudissements.

Il adresse ses remerciements aux membres élus et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction.

5. Point de la situation

S.2016.04.13 ASSBOU 5.1 Vente des domaines bourgeoisiaux

Depuis l'accord de vente octroyé par l'Assemblée bourgeoisiale dans sa séance du 09.12.2015, les événements suivants se sont succédés

- Un mandat a été confié au Bureau Geosud afin de définir clairement les surfaces, au m2. Il a donc été nécessaire de poser quelques bornes. D'autre part, comme les domaines sont vendus à deux agriculteurs différents et qu'il est nécessaire de garantir l'accès aux parcelles avoisinantes, la problématique des droits de passage a dû être réglée. De nombreux verbaux ont été établis et des servitudes ont été inscrites.
- Un mandat a également été confié au Groupe E afin d'établir un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) pour les deux fermes. Il s'agit d'une nouvelle obligation légale en vigueur depuis le 1er janvier 2013 pour toute vente officielle d'un bien.
- Un notaire a été contacté pour établir un projet d'acte de vente "standard". En effet, la Bourgeoisie souhaite, à raison, que les conditions des deux actes de vente soient identiques, ceci afin de traiter équitablement les deux acquéreurs, à savoir les familles Bongard et Balmer. De plus, il est impératif que les intérêts des Bourgeois soient conservés. A cet effet, la Bourgeoisie a exigé de pouvoir bénéficier d'un droit de préemption conventionnel de 25 ans en cas de revente des domaines et d'un droit de part aux gains pour la même durée. Le but de ces deux conditions est d'éviter que les domaines bourgeoisiaux ne soient revendus avec bénéfice et que les Bourgeois en soient prétérités.
- Les actes de vente ont été signés pour les deux domaines en date du mercredi 13 avril 2016.

5.2 Réfection de l'Ancien Couvent des Capucins - 2e étape

Pour la présentation de ce point, M. le Président cède la parole à M. Jean-Denis Cornu, Président de la Commission bourgeoisiale, qui précise ce qui suit :

"Depuis la dernière assemblée, M. Rohner, architecte, a cherché une solution pour l'installation des WC destinés au public lors de manifestations. Après discussion avec le Service des Biens Culturels, celui-ci a donné son accord pour une installation de ces commodités dans l'espace du prolongement actuel de l'accès à l'Eglise des Capucins (ancien accès de l'entrée du Couvent). Celle solution permet d'éviter d'abattre des murs et d'utiliser une surface louée actuellement à la crèche-garderie "Casse-Noisettes", ce qui aurait perturbé son organisation pour le futur.

Dans un premier temps, il a été imaginé d'attaquer la démolition et la construction des nouveaux garages durant la période hivernale, de façon à ne pas déranger l'activité de la crèche-garderie "Casse-Noisettes". Or nous sommes contraints de mettre à l'enquête cette démolition et reconstruction, ce qui aura pour conséquence de reporter ces travaux en automne ou hiver prochain.

Pour ce qui concerne l'espace de l'ancienne chapelle mortuaire et l'ancienne sacristie, des travaux de sondages picturaux ont été confiés à l'Atelier Olivier Guyot. Le résultat de ces travaux a été transmis au Service des Biens Culturels (SBC) afin d'obtenir son préavis pour l'ensemble des travaux qui seront réalisés dans ces locaux. Nous sommes dans l'attente du rapport du SBC et notre architecte pourra ensuite présenter à la Commission de bâtisse le projet définitif qui sera mis à l'enquête publique, en même temps que les travaux extérieurs des garages.

Une commission de bâtisse sera mise sur pied tout prochainement, dès l'entrée en fonction du nouveau Conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments. Nous espérons ainsi débiter certains travaux cet été, pour les terminer en automne, si tout se passe bien."

6. Divers

S.2016.04.13 ASSBOU

- M. Jacques Ayer pose la question de savoir combien a coûté la signalétique des Capucins, et qui l'a payée ?
- M. Jean-Denis Cornu indique que cette signalétique a coûté CHF 4'000.00. Elle a été payée à raison de CHF 3'000.00 par l'Association des Capucins et le solde de CHF 1'000.00 a été pris en charge par la Bourgeoisie.
- M. Jacques Ayer se permet d'émettre des doutes quant à l'efficacité de cette signalétique. Il précise avoir été abordé dans la rue par une enseignante qui devait visiter l'exposition Tinguely avec sa classe et qui ne trouvait pas le bâtiment des Capucins.
- M. Roger Brodard, Président, précise que le problème n'est pas lié à la signalétique mais plutôt à la méconnaissance des lieux par cette enseignante qui doit certainement être nouvelle à Romont.

Conclusion

Conclusion

S.2016.04.13 ASSBOU Intervention de M. Jean-Denis Cornu, Président de la Commission bourgeoisiale

*"Monsieur le Syndic,
avec vos dix ans passés à la tête du dicastère "Affaires bourgeoisiales" et à la présidence de l'Assemblée bourgeoisiale, vous avez participé au maintien et au développement d'une Bourgeoisie active qu'est celle de Romont.*

Vos talents d'écoute, de diplomatie et de collaboration nous ont permis de réaliser des événements qui laisseront une trace dans l'histoire de notre cité. Ensemble nous avons élevé au titre de Bourgeois d'Honneur trois personnalités romontoises, à savoir M. Yvan Menétrey, M. Thierry Lang et le Dr Michel Buchmann. Vous avez soutenu la rénovation et la transformation de l'ancienne église des Capucins en salle de spectacle et d'exposition, aujourd'hui très appréciée par toute la population romontoise et bien au-delà.

Votre esprit d'ouverture a permis à la Bourgeoisie de se mettre en question et d'entreprendre la vente des domaines bourgeoisiaux devenus un casse-tête financier.

Au nom de la Bourgeoisie de Romont, ses Bourgeoises et ses Bourgeois, nous vous disons MERCI et vous souhaitons une belle retraite pleine de satisfaction.

*M. Deillon, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des finances,
M. Godinho, Directeur du dicastère des domaines,
vous avez tenu votre rôle avec rigueur et compétence. Vos conseils et votre disponibilité durant toutes ces années ont été appréciés et nous vous en sommes reconnaissants.*

Après toutes ces années que vous avez passées au Conseil communal de Romont, la Bourgeoisie de Romont, ses Bourgeoises et ses Bourgeois vous disent MERCI et vous présentent leurs meilleurs voeux pour la suite.

Nos remerciements s'adressent également à toute l'Administration communale, en particulier aux Chefs de service, MM. Bard, Décrind et Gilliéron, qui oeuvrent pour la bonne gestion de notre Bourgeoisie.

En cette fin de législature, permettez-moi de vous remercier, Mme Michelle Baechler, vous qui faites sonner la cloche No 6 de la Collégiale avant chaque Assemblée bourgeoisiale. Ce travail dans l'ombre mérite d'être relevé. Ainsi, Mme Baechler contribue, par cette activité, au maintien d'une tradition propre à notre Cité.

Pour terminer, je remercie sincèrement mes collègues de la Commission de gestion de la Bourgeoisie, pour leur esprit constructif et la franchise avec laquelle nous abordons la gestion de cette Institution. J'associe bien entendu à mes remerciements la secrétaire de la Commission, Mme Marie-Christine Clerc."

Au nom de la Commission bourgeoisiale, Mme Anne Chatton remercie sincèrement M. Jean-Denis Cornu, Président de la Commission, pour tout le travail qu'il a accompli et qu'il accomplira encore durant les années à venir.

La parole n'étant plus demandée, M. Roger Brodard, Président, met un terme à cette Assemblée bourgeoisiale, en invitant tous les participants à partager le verre de l'amitié, au Café Suisse.

Signature

Signature

S.2016.04.13 ASSBOU Au nom de l'Assemblée bourgeoisiale

Le Président

Roger BRODARD

Le Secrétaire communal adjoint

Pierre DECRIND

Distribution

Distribution

S.2016.04.13 ASSBOU - Conseil communal
- Chefs de service
- Membres de la Commission bourgeoisiale